

CONDITIONS GENERALES D’AFFILIATION

La société DATAFILIACTION (société par actions simplifiée inscrite au RCS de paris sous le n° 498469428, dont le siège social est situé 115, rue d’Aboukir 75002 Paris) qui exerce sous le nom commercial DIGITALKEYS, est une société de service en marketing digital à la performance.

DIGITALKEYS, met des Annonceurs en contact avec des tiers, sites éditeurs, titulaires d’applications vendeurs de liens commerciaux ou de fichier d’adresse électroniques (ci-après désignés les « Affiliés »).

Les Affiliés déclarent avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées.

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

Annonceur : Client de DIGITALKEYS qui souhaite assurer sa promotion ou celle de ses produits ou services via des Programmes.

Affilié : Editeur de site internet, titulaire d’applications vendeur de liens commerciaux ou de fichier d’adresse électroniques qui participe à un Programme

Responsable conjoint de traitement : Lorsque deux responsables du traitement ou plus déterminent conjointement les finalités et les moyens du traitement.

Donnée à caractère personnel : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée « personne concernée »); est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale;

Lien ou Outil Promotionnel : objet placé sur le site Affilié qui permettra à un internaute d’aller directement ou indirectement sur le site de l’Annonceur tel que bannière, e-mail, flux xml, lien de cashback...

Outil de Tracking : Solution logicielle permettant de retracer les événements donnant lieu à rémunération tels que vente réalisée par un Annonceur directement ou indirectement suite à une visite d’un site Affilié, réception d’un formulaire, clic. Le tracking sur le site de l’Annonceur s’effectue grâce à des tags placés sur les pages de confirmation des actions à suivre.

Plateforme : solution logicielle accessible par Internet comprenant notamment les outils d’administration et de suivi et l’Outil de Tracking. Elle comprend également une interface pour L’Annonceur et une interface pour l’Affilié.

Programme : campagne promotionnelle visant à générer du trafic vers le ou les sites internet de l’Annonceur.

Responsable de traitement : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement; lorsque les finalités et les moyens de ce traitement sont déterminés par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre, le responsable du traitement peut être désigné ou les critères spécifiques applicables à sa désignation peuvent être prévus par le droit de l'Union ou par le droit d'un État membre. DIGITALKEYS – 115, rue d’Aboukir 75002 Paris

RGPD : règlement (UE) 2016/679 adopté par le Parlement européen et le Conseil en date du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Sous-Traitant : Au sens de la réglementation sur les Données à Caractère Personnel, la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du Responsable du traitement.

Tag: Les Tags sont des images de la taille d'un pixel au format .GIF qui permettent de compter le nombre de visiteurs qui ont accédé à une page d'un site Internet.

Traitement : toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction;

ARTICLE 2 : OBJET

DIGITALKEYS propose aux Affiliés l'accès aux Programmes définis par les Annonceurs et mis en ligne sur la Plateforme.

Les présentes ont pour objet de définir les termes du mandat donné par les Affiliés à DIGITALKEYS dans ce cadre.

ARTICLES 3 : DEMANDES D'INSCRIPTION

Les demandes d'inscription se font en remplissant le formulaire d'inscription de la Plateforme de digitalkeys.

Le candidat à l'affiliation, en demandant son affiliation, certifie sur l'honneur qu'il est titulaire du nom de domaine du site au titre duquel il demande l'affiliation ou qu'il en détient les droits et qu'il a en droit et en fait la possibilité de placer des liens vers un site Annonceur.

A la suite de la confirmation d'inscription de l'Affilié, celui-ci aura accès aux outils promotionnels à placer sur les pages du ou des sites. Ces codes ne devront en aucun cas être modifiés ou être insérés sur un site autre que celui au titre duquel l'affiliation a été demandée.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ADMISSION DE L'AFFILIE

Les candidats à l'affiliation doivent s'assurer que leur site se conforme aux lois et règlements en vigueur et qu'il ne porte atteinte à aucun droit appartenant à des tiers notamment en matière de propriété intellectuelle ou industrielle ou de droit à l'image.

L'Annonceur se réserve le droit d'accepter ou non, sans avoir à motiver leur décision, l'inscription de sites, au programme d'affiliation.

Les sites suivants seront notamment refusés :

- À caractère illégal et/ou pornographique
- Contenant des propos racistes, diffamatoires ou incitant à toute forme de discrimination ou d'extrémisme
- Susceptibles de nuire à l'image de l'Annonceur ou à sa politique commerciale
- Non conformes aux lois et règlements en vigueur et aux droits des tiers.

Les sites-candidats à accès protégé ou limité (mots de passe etc.) doivent donner à l'Annonceur les moyens de s'assurer que leur contenu éditorial est conforme à la loi et aux conditions ci-dessus. Toute modification significative du contenu du site de l'Affilié sera signalée à l'Annonceur dans les 48 heures à partir de la modification.

ARTICLE 5 : INSCRIPTION A DES PROGRAMMES

Une fois que la candidature de l'Affilié a été acceptée par DIGITALKEYS, l'Affilié peut demander à participer à des Programmes. L'Affilié décide de postuler ou non aux Programmes proposés en prenant connaissance de leurs caractéristiques sur la Plateforme.

Le mandat donné par l'Affilié à DIGITALKEYS dans le cadre de chaque Programme prendra effet à la réception par l'Affilié de la confirmation de son inscription au programme après acceptation par l'Annonceur.

Les Liens et Outils Promotionnels relatifs à un Programme sont accessibles sur la Plateforme.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE L’AFFILIÉ DANS LE CADRE DES PROGRAMMES

A la suite de la confirmation de l'inscription d'un Affilié à un Programme, celui-ci aura accès aux Liens et / ou Outils Promotionnels à placer sur les pages du ou des sites inscrits.

Ces liens / Outils Promotionnels ne devront en aucun cas être modifiés ou être insérés sur un site autre que celui au titre duquel l'affiliation a été demandée, à défaut aucune rémunération ne sera due à l'Affilié et ce dernier relèvera et garantira DIGITALKEYS de tout recours de l'Annonceur ou d'un tiers qui serait consécutif à cet agissement.

L'Affilié s'interdit également de recourir à des techniques de référencement frauduleuses telles que des méthodes dites de « blackhat » ou à utiliser des marques de tiers pour améliorer le référencement de son site internet dans les moteurs de recherche.

Si l'Affilié procède à des envois à une base d'adresse mail (emailing), il s'engage à respecter la réglementation applicable à la prospection commerciale, notamment les dispositions de l'article L. 34-5 du Code des postes et des communications électroniques.

L'affilié s'engage :

- A ce que toute prestation (notamment campagne emailing) ou cession portant sur une base de données effectuées auprès ou à la demande de DATAFILATION et/ou de l'Annonceur intervienne en parfaite conformité avec les obligations issues de la loi du 6 janvier 1978 n°18-17 et le règlement européen n°2016/679 sur la protection des données personnelles ;
- En particulier, à ce que toutes données constituant les bases utilisées ou transmises contenant des informations personnelles aient été collectées en parfaite conformité avec la réglementation en vigueur en matière de recueil de consentement (soit licitement et loyalement pour les finalités des traitements déclarés) et soient supprimées à l'issue des délais légaux de conservation ;
- A se mettre, plus généralement, en conformité avec la réglementation issue du Règlement européen n°2016/679 sur la protection des données personnelles. L'Affilié en garantit DATAFILATION et l'Annonceur.

Dans le cadre de l'emailing, le mailleur s'engage à respecter les dates d'envoi qui ont été déterminées avec lui.

En cas de non-respect d'une des conditions ci-dessus, l'Affilié s'expose à des sanctions comme la non rémunération voire la résiliation de son compte Affilié.

ARTICLE 7 : CONDITIONS DE REMUNERATION

La rémunération de l'Affilié est calculée en fonction de la performance.

Durée classique du cookie : 30 jours

La comptabilisation du trafic et des actions est limitée à une transaction par période de 24 heures et par poste d'internaute (identification de l'ordinateur dont émane la demande) pour un même Affilié. Il est entendu que les internautes refusant les cookies ne pourront être comptabilisés.

L'Annonceur donne accès à chaque Affilié via son compte aux outils promotionnels et au rapport d'activité sur les achats générés au profit de l'Annonceur.

Toute rémunération est exclue en cas de fraude, notamment en cas de génération d'un trafic artificiel vers le site de l'Annonceur ne correspondant pas à des visites d'internautes suite à leur visite du site de l'Affilié.

ARTICLE 8 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL Affiliation

Il est rappelé que dans le cadre des prestations d'affiliation et en ce qui concerne les internautes tracés, DIGITALKEYS ne procède qu'au Traitement de Données à Caractère Personnel pseudonymisées (à savoir un identifiant ne permettant pas à DIGITALKEYS d'identifier l'internaute tracé avec les données dont elle dispose).

L'Affilié s'interdit de transférer à DIGITALKEYS toute donnée complémentaire qui permettrait à DIGITALKEYS, directement ou indirectement par recoupement, de pouvoir identifier les internautes.

DIGITALKEYS et l'Affilié s'engagent à ne pas utiliser ces données à d'autres fins que d'identifier et dénombrer les événements susceptibles de générer des rémunérations aux Affiliés.

Qualité des parties

L'Affilié agit en qualité de :

- Responsable conjoint de traitement avec DIGITALKEYS et les Annonceurs dont il participe au Programme
- Responsable de traitement en ce qui concerne son site internet ou tout autre Traitement qu'il pourrait mener.

L'Annonceur agit en qualité de

- Responsable conjoint de traitement avec DIGITALKEYS et les Affiliés qui participent à son Programme
- Responsable de traitement en ce qui concerne son propre site internet.

Dans ce contexte, l'Affilié s'engage à publier sur son / ses sites qui participent à un Programme un lien vers les présentes conditions contractuelles afin que la personne concernée puisse y avoir accès. Le lien sera fourni par DIGITALKEYS sur la Plateforme.

Respect de la réglementation

DIGITALKEYS et l'Affilié s'engagent mutuellement à respecter la réglementation en vigueur applicable au Traitement de Données à Caractère Personnel. Ils s'engagent notamment à tenir à jour les registres imposés par le RGPD.

Information

L'Affilié s'engage à publier sur son site les mentions d'information imposées par la réglementation sur les Données à Caractère Personnel, en particulier celles prévues à l'article 13 du RGPD.

Il doit notamment informer les internautes sur :

- Le fait que son site participe à des Programmes
- Que DIGITALKEYS et les Annonceurs qui disposent de Liens ou d'Outils Promotionnels sur son site sont Responsable conjoints de traitement avec l'Affilié
- Que dans le cadre desdits Programmes, les redirections de l'internaute du site de l'Affilié vers le site de l'Annonceur et les actions qui s'en suivent (formulaire, achat) sont tracées par DIGITALKEYS

A ce titre, il est rappelé que l'Affilié a accès aux informations suivantes sur la Plateforme :

- L'identité et les coordonnées des Annonceurs dont ils participent au Programme
- Le cas échéant les coordonnées du délégué à la protection des données DIGITALKEYS et des Annonceurs dont ils participent au Programme
- Le cas échéant, l'existence d'un transfert hors de l'Union Européenne des données de tracking susvisées par DIGITALKEYS, les garanties appropriés et les moyens d'en obtenir copie ;
- La durée pendant laquelle les données de tracking sont conservées par DIGITALKEYS est de 3 ans sauf cas exceptionnels.

L’Affilié s’engage vis-à-vis de l’Annonceur à respecter la réglementation et les recommandations de la CNIL quant aux cookies et autres traceurs. Il s’engage en particulier à informer les internautes de la présence des cookies sur son site et à recueillir leur consentement conformément auxdites recommandations et aux dispositions du RGPD.

Droit des personnes

DIGITALKEYS et l’Affilié s’engagent mutuellement à se transmettre sans délai les demandes qu’ils recevraient des personnes concernées qui souhaitent mettre en œuvre leurs droits d’accès, d’opposition, à l’effacement, à la limitation, de portabilité et à faire droit auxdites demandes lorsqu’elles sont justifiées.

Violations

DIGITALKEYS notifie à l’Affilié et réciproquement l’Affilié notifie à DIGITALKEYS toute violation de Données à Caractère Personnel par écrit. Cette notification est accompagnée de tous les éléments utiles afin de permettre à DIGITALKEYS ou l’Affilié, si nécessaire, de notifier cette violation à l’autorité de contrôle.

Délégué à la protection des données

Le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données de l’Annonceur et de l’Affilié sont, le cas échéant, accessibles sur la Plateforme.

Les délégués à la protection des données de l’Affilié et DIGITALKEYS seront le point de contact entre DIGITALKEYS et l’Affilié sur tous les sujets relatifs aux Données à Caractère Personnel.

ARTICLE 9 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Une consolidation des commissions est effectuée en début de chaque mois.

Dès que le montant cumulé des commissions dépasse un montant plancher de 45 euros, DIGITALKEYS générera un appel à facture. Si le montant dû est inférieur à ce montant plancher, le paiement est reporté jusqu’à ce que la somme de 45 euros soit atteinte.

Statut fiscal de l’Affilié

Si l’Affilié est un particulier et que l’activité de l’Affilié est accessoire et non habituelle, la modicité des revenus et le faible nombre de contrats d’Affilié ne permettant pas de qualifier l’activité de professionnelle, les sommes perçues doivent au regard de la fiscalité être déclarées en bénéfices non commerciaux (BNC).

Si l’activité de l’Affilié devient habituelle et lui procure des revenus substantiels, l’Affilié s’engage à souscrire des déclarations d’activité auprès des organismes compétents ce qui peut entraîner l’exigibilité d’impôts mais aussi de charges sociales (dues par les travailleurs non salariés). Dans ce cas les sommes dues seront payées sur présentation de factures avec ou sans TVA selon le cas et sur présentation d’un numéro SIRENE. La facture devra en outre comporter une identification au RCS un numéro SIRENE ou tout autre identifiant professionnel.

Au-delà de 500 Euros par an et par Affilié, DIGITALKEYS se réserve le droit d’exiger une facture comportant un numéro de SIRENE avant d’effectuer tout règlement.

ATTENTION : les particuliers sont priés de s’entourer de conseils juridiques et fiscaux propres à déterminer leurs obligations au regard de chaque situation particulière.

ARTICLE 10 : CONFIDENTIALITE

Les parties s’engagent pendant toute la durée du contrat à considérer comme confidentielle toute information de quelque nature qu’elle soit, marketing, commerciale, financière, issues d’un Rapport d’Activité ou relative aux méthodes ou au savoir-faire.

DIGITALKEYS et l’Affilié s’engagent à garantir la confidentialité de toutes les Données à Caractère Personnel susceptibles d’être traitées dans le cadre des prestations DIGITALKEYS et veiller à ce que les personnes autorisées à traiter ces Données à Caractère Personnel soient liées par une obligation de confidentialité appropriée d’origine légale ou à défaut conventionnelle et reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel

ARTICLE 11 : DUREE, RESILIATION

Le présent mandat est conclu pour une durée indéterminée.

Il prend fin de plein droit si l'Affilié a cessé de participer à tout programme d'affiliation depuis plus de 1 an. Les sommes encaissées par DIGITALKEYS sont alors reversées à l'Affilié sauf si leur montant reste inférieur à 45 Euros, auquel cas elles restent acquises à DIGITALKEYS à titre de dédommagement.

Le contrat pourra également être résilié à tout moment par DIGITALKEYS moyennant un préavis de 30 jours à la suite de quoi DIGITALKEYS sera dégagée de toute obligation vis à vis de l'AFFILIÉ

Si pendant une durée de 12 mois après résiliation l'Affilié contracte directement avec un Annonceur avec lequel il a été mis en relation par DIGITALKEYS, l'Affilié sera redevable à DIGITALKEYS d'une pénalité égale à 30 % de toutes les commissions versées à l'Affilié pendant les 12 mois précédents la résiliation.

ARTICLE 12 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'AFFILIÉ ne peut en aucun cas se prévaloir du nom ou de la marque de DIGITALKEYS à des fins commerciales ou promotionnelles, et notamment s'il s'agit de la commercialisation et de la promotion de services similaires ou concurrents.

Il est expressément convenu que le présent contrat ne confère aucun droit à l'Affilié sur les programmes et données contenus sur le site DIGITALKEYS. Ces programmes et données, régis par le code de la propriété intellectuelle, restent la propriété exclusive de leurs auteurs.

L'Affilié est informé qu'DIGITALKEYS peut procéder à des analyses de fréquentation du site de l'Affilié. DIGITALKEYS est titulaire des droits de producteur de base de données sur les données collectées.

ARTICLE 13 : RESPONSABILITE

L'Affilié relève et garantit DIGITALKEYS des conséquences de toutes réclamations d'un tiers ou d'un Annonceur à quelque titre que ce soit notamment :

- En raison du contenu de son site
- En cas de non-respect d'une disposition des présentes ou des conditions Affiliés – Annonceur.
- En cas de non-respect des dispositions du RGPD ou plus généralement de toute réglementation applicable sur les cookies, traceurs et communications électroniques et / ou de recommandations de la CNIL

La définition, la mise en ligne et le fonctionnement des Programmes des Annonceurs, ainsi que les éventuelles modifications ou interruptions, restent de l'entière responsabilité de ces derniers.

ARTICLE 14 : NON-RESPECT DES OBLIGATIONS

En cas de non-respect des présentes conditions générales, les parties pourront résilier le contrat de plein droit après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de 8 jours.

En cas de fraude, la résiliation pourra être immédiate et les commissions enregistrées antérieurement à la fraude ne seront pas reversées à l'Affilié.

ARTICLE 15 : LOI APPLICABLE ET CLAUSES ATTRIBUTIVES DE COMPETENCE

Le présent contrat est soumis à la loi française.

En cas de litige relatif au présent contrat, tant pour ce qui concerne son interprétation, son exécution, sa résiliation et à défaut d'accord amiable entre les parties, compétence expresse est attribuée aux juridictions compétentes du ressort du Tribunal de Commerce de PARIS nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou par requête.